Le Louisianais.

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE ET CAMPAGNARD.

VOL. XV. PAROISSE ST. JACQUES, LOUISIANE, SAMEDI 16 NOVEMBRE, 1878. NO. 3.

LE LOUISIANAIS.

JOURNAL OFFICIEL

—DE LA—

Paroisse St. Jacques,

PUBLIE CHAQUE SAMEDI DANS LA

Paroisse St. Jacques,

Convent P. O.,

Louisiane.

J. GENTIL,

EDITEUR ET REDACTEUR.

Abonnement:

$5,00 PAR ANNEE.

PAYABLE D'AVANCE.

PRIX DES ANNONCES:

Par carré de 10 lignes, ou moins, première insertion..... $1,00.

Par carré de chaque publication subséquente..... 75.

Les communiqués de nature personnelle et les avis à l'année se régleront de gré à gré avec l'éditeur.

AGENTS DU LOUISIANAIS.

Nouvelle-Orléans:—A.G. Romain, Tchoupitoulas St., No. 15.

St.-Jacques, St.-Jean-Baptiste, Iberville, Assomption et Ascension:—Just Comes, Donaldsonville.

Lafayette, Attakapas:—Edouard E. Mouton.

Nouvelle-Iberie:—

Vacherie:—Morris Feitel.

A PROPOS

—DE—

CONVENTION.

I.

Parlons *Convention*.

Ou plutôt causons.

Autant ce sujet qu'un autre. Et vous trouverez peut-être, au dernier mot de cette causerie et de cette fantaisie, que le sujet ne manquait pas absolument d'actualité.

Seulement, en qualité de campagnard, d'homme des champs, d'homme simple et qui ne veut point se servir de mots dont il ignore le sens, commençons par demander la signification du mot ci-dessus imprimé en gros caractères.

Allons même jusqu'à la racine.

Car le mot, paraît-il, comme les arbres et les plantes, a une racine.

C'est cette racine que les savants et les grammairiens, dans leur langue choisie et grecque, ont l'habitude nommer *étymologie*.

Or, trois pedants et deux dictionnaires, scrupuleusement interroges et consultés, nous répondent ainsi:

"Le mot *Convention*, de *cum venire*, signifie accord, pacte, clause, condition, &c. Au pluriel, il veut dire articles stipulés entre les époux par le contrat de mariage. Car le mariage, à vrai dire, n'est qu'un ensemble de conventions et de coutumes."

Mais ce n'est point cette convention qui nous occupe, et les époux, heureux ou malheureux par convention, n'ont rien de commun avec la Convention et les conventionnels de 1793.

Aussi les trois pedants et les deux dictionnaires, toujours pleins de bonne volonté, continuent-ils ainsi:

"*Convention*, terme politique, dérive tout simplement du mot latin *conventus*, qui signifie *assemblée*. C'est une assemblée nationale chargée de faire ou de modifier la constitution d'un pays ou d'un Etat. Le mot *couvent* lui-même, bien que n'ayant rien de précisément politique, puisqu'il est une paisible maison de moines et de religieuses, dérive également de *conventus*."

Mais ce n'est point de couvent qu'il s'agit.

Laissons les moines prier Dieu, faire le bien et se sanctifier par un tas d'œuvres bonnes et pieuses.

Les moines valent mieux que leurs détracteurs, surtout les capucins.

II.

Mais est-il un Américain des Etats-Unis, un seul, noir ou blanc, qui ne sache point ce que c'est qu'une convention?

Ce pays, avec ses institutions démocratiques et républicaines, ses mœurs publiques et politiques, est par excellence le pays des conventions.

Tout, ici, se règle en convention.

La politique n'a plus ce seul honneur, comme jadis.

Car les cordonniers, les bijoutiers, les dentistes, les hommes de religion, les gens de tempérance, les manufacturiers, les boutiquiers, les avocats, les médecins, les savants, les cabaretiers, &c., réunis en corps, mus par des intérêts communs et des intérêts très graves, composant une partie sérieuse et une partie honorable de la population, s'assemblent assez souvent et presque régulièrement en convention.

Les femmes elles-mêmes ont adopté cette excellente coutume.

Ainsi, hier, les dites femmes, au nombre de deux cents, ont-elles eu une convention à Baltimore.

Et nous aurions bien tort de les blâmer ou de les railler.

Car c'est une haute pensée de morale et d'honneur qui les réunissait, non point une misérable question de modes, de robes et de chiffons.

Nos très chères épouses, effrayées à bon droit par les terribles développements que l'ivrognerie prend chez nous, et ne voulant point, pour le salut de la république et de leurs enfants, que ce pays devienne un immense cabaret de buveurs, de débauchés et de soûlards, défendent avec courage les grands et philosophiques principes de la *tempérance*.

Elles se sont saintement croisées contre le whiskey, le cabaret et l'ivrognerie.

Il faut les louer et les admirer.

Leur *convention* de Baltimore, bien qu'un peu bruyante, comme toute assemblée de femmes, mérite nos attentions et notre respect.

Mais il nous semble que la convention de Baltimore, pour être logique, pour hâter la réforme des mœurs, pour mettre, autant que possible, fin à la déplorable et misérable habitude que les hommes ont contractée dans ces derniers temps, aurait dû voter des résolutions aussi énergiques que nécessaires.

Signaler le mal ne suffit pas.

Et qu'il soit *resolu* par toutes les femmes des Etats-Unis, "qu'aucune fille n'épousera un buveur, et que toute femme, épouse d'un incorrigible et méchant ivrogne, demandera et obtiendra le divorce."

III.

En vérité, les Conventions, pour un objet ou pour un autre, en matière de morale, de métiers, de professions, de commerce, de science, de religion, comme aussi de législation, sont excellentes.

Elles sont d'abord un rapprochement des hommes et des intelligences.

Elles disent et affirment le principe d'association, de solidarité et de sociabilité.

On y travaille en commun.

Que de découvertes ne leur doit-on pas! Que de bonnes mesures n'auraient point été prises sans elles!

La patrie et la société leur sont redevables de bien des progrès, et si nous marchons à grands pas dans la voie des améliorations, inventant, réformant, perfectionnant, diminuant la misère, augmentant le bien-être, et multipliant les forces sociales et économiques, c'est beaucoup aux conventions qu'il faut en attribuer le mérite.

La convention, du reste, proclame le principe de liberté, qui est le vrai principe de toutes les choses bonnes, et sans lequel nous ne pourrions point mettre en commun nos idées, nos pensées, nos efforts, nos travaux et nos découvertes.

Nous savons bien qu'il y a parfois des conventions très drôles, et que l'on abuse volontiers des meilleures choses; mais les conventions drôles ont toujours l'avantage de nous amuser quelques instants. Bien plus, de même que le plus médiocre des livres contient toujours certaines bonnes phrases et certaines idées excellentes, de même la convention la plus drolatique et la plus plaisante a son côté utile et sérieux. Des hommes et des femmes ne se réunissent jamais en corps pour être complètement absurdes, même quand ils traitent des questions de philosophie, de théologie ou de chiffons.—Et les unitairiens, assemblés hier à Philadelphie, n'ont pas eu tort de décider qu'il n'y aurait plus désormais qu'une seule et même religion dans le monde. C'est aussi l'opinion des Quakers.

Vivent donc les conventions!

IV.

Mais occupons-nous plus spécialement des conventions politiques, n'ayant du reste envie et loisir de parler que de celles-là, et de celles des journalistes.

Mais celles des journalistes, qui sont les chicanous de la plume, n'ont pas encore produit l'unité de doctrine.

La convention est donc en politique un *modus operandi* général.

Le libre citoyen d'Amérique n'en connaît point d'autres. C'est tout au moins son moyen le plus pratique, le plus sensé et le plus juste. Il y applique, bien entendu, le suffrage universel. Et c'est dans le ward ou district, qui est le point de départ, qu'il en commence l'application.

En d'autre termes, en matière d'élection, voici comment procèdent les citoyens et les politiciens de la république américaine.

Il s'agit, par exemple, de la nomination d'un candidat aux fonctions de président des Etats-Unis:

Les hommes du ward ou district, bien et dûment convoqués par les chefs reconnus du parti, se réunissent en assemblée primaire. Ils ont droit, par leur nombre de votants, à tant de délégués à la convention nominante de paroisse ou de comté. Car la Louisiane et la Floride ont des paroisses. Les délégués, ainsi nommés par les wards, constituent donc la convention de paroisse ou de comté. Cette convention de paroisse ou de comté, à son tour, et selon le nombre de ses habitants, élit tant de délégués à la convention d'Etat. Est-ce tout? Non, car il faut monter jusqu'en haut. Et les délégués des divers Etats, majestueusement réunis en convention suprême et définitive, choisissent alors le candidat du parti et de l'organisation, qui devient le candidat du peuple.

Tous les partis procèdent de la même façon.

Et les gouverneurs d'Etat, comme les présidents de la république fédérale, passent par la même opération conventionnelle.

Un indépendant aurait à peine les voix de ses voisins. Et Washington lui-même, pour devenir maire d'un village, serait obligé de passer sous les fourches caudines d'une convention.

V.

Le *modus operandi* conventionnel et électoral n'est donc pas moins rationnel que logique.

Rien de plus pratique.

Il simplifie les choses et dicipline admirablement les partis. Soldats, capitaines et chefs, chacun occupe sa place et son rang. L'élection, qui couronne la nomination, n'est plus qu'un détail. Etre nommé c'est être élu. Aussi la véritable lutte est-elle là. Le grand jour du vote populaire n'est vraiment qu'une comédie donnée aux étrangers, et que nous nous donnons à nous-mêmes. Il faut que le peuple, dans le dernier de ses membres, se croie souverain et s'attribue un petit morceau du gouverneur et du président de la république.

N'est-on pas la démocratie?

Mais si ce système est bon et pratique, comme nous n'avons garde d'en douter, toute sa moralité est à la base, c'est-à-dire dans l'élection primaire.

Si la base est fausse et pèche par le niveau, le sommet ne sera pas juste et point d'aplomb. Ce sera une tour penchée de Pise, qui finira toujours par tomber.

Car si votre élection primaire, celle à laquelle nous participons tous dans les limites de notre ward, quand nous le voulons bien, est l'œuvre de quelques intrigants et de quelques adroits manipulateurs; si la ruse, la fourberie et l'argent jouent leur rôle dans cette opération devenue un peu trop fréquente, et de là fastidieuse et souvent méprisée; si le peuple contracte ainsi des habitudes peu honnêtes, des mœurs politiques peu morales, comme l'insensibilité du devoir dans le mépris du devoir; et si vous faites un métier et une profession de ce qui est un droit, un privilège et un honneur, vous aurez bien vite transformé votre politique en pourriture, votre démocratie en démagogie et votre suffrage universel en farce universelle.

Il arrivera un moment, s'il n'est point arrivé, où les meilleurs de la république, dégoûtés par les tripotages constants et les fraudes incessantes des conventions, des nominations et des élections, se tiendront à l'écart des affaires publiques, priveront le pays de leurs lumières et abandonneront les Etats-Unis à leur mauvais sort.

VI.

Mais la Convention qui doit nous occuper à l'heure présente, nous gens, habitants et citoyens de la Louisiane, n'est point de celles dont nous venons de parler.

Il s'agit d'un autre chat à fouetter.

Elle est cependant politique, très politique, et parfaitement sociale, la Convention dont il s'agit pour le quart d'heure.

Glosons-en, si vous voulez bien nous le permettre. Glosons-en même sans votre permission.

Nous avons eu le semaine dernière une élection en Louisiane,—élection d'un trésorier d'Etat, de représentants au Congrès, de représentants et de sénateurs d'Etat, de shérifs, de juges, de constables, et autre menu fretin.

Toute la machine électorale a été mise en mouvement.

Constatons même que cette machine, en cette dernière circonstance, grâce à l'absence des baïonnettes brutales et fédérales, a fonctionné sans bruit, sans cris, d'une façon normale et régulière, et selon les principes d'un sage gouvernement et d'un gouvernement démocratique.

Honnêtement aussi.

Nous n'avons rien à dire de l'intelligence des électeurs. C'est là une autre question.

E. A. Burke a donc été élu trésorier d'Etat par une immense majorité. Burke est un démocrate libéral. *All's right.* Car son concurrent, le Dr. Gardner, brave homme qui devrait avoir plus de science dans l'esprit et plus de générosité dans le cœur, était le candidat des Peaux Rouges, des Red Warriors et des Nativistes.

Fi donc! Un docteur!

De telles doctrines sont bonnes pour des Iroquois.

Le triomphe de Burke et la défaite de Gardner ont donc une double portée.

Ils disent d'abord que la Louisiane, même reconstruite à coups de baïonnetes, est devenue démocratique. Car elle ne l'était point, que nous sachions, avant la guerre et avant l'affranchissement des noirs.

Ils disent ensuite que cette Louisiane, un instant radicale et folle sous le régime du sabre et de l'intervention, mais désormais maîtresse d'elle-même et de ses destinées, ne s'oubliera jamais au point de mentir à son origine, de répudier son passé et de mettre sa noblesse au niveau des Peaux Rouges.

Elle n'est pas plus huronne que l'*Ingénu* de Voltaire ne fut Huron.

N'est-ce pas, juge?

VII.

La Louisiane, en envoyant au Congrès six représentants démocrates sur six représentants, a également manifesté sa foi à la démocratie.

Et, demain, sa Chambre et son Sénat réunis, ayant une belle, bonne et solide majorité démocratique, enverront deux sénateurs à Washington.

Car la Chambre et le Sénat de la Louisiane—et c'est là que nous voulions en venir—ont maintenant une physionomie qui n'a plus rien d'incertain et de douteux. La majorité, dans un sens ou dans l'autre, n'y est plus comme aux jours des tiraillements, des tripotages et des compromis où la raison n'était pas moins sacrifiée que l'honneur. Ce n'est plus une faction de deux ou trois, faisant payer très cher ses douteux services, qui peut dorénavant réduire la Législature au système d'une bascule deshonnête. Warmoth n'est plus là, avec les siens. On sait ce que l'on veut, tout au moins on doit le savoir. On a maintenant conscience, en se voyant et en se comptant, que le peuple, lasse de mots et de tromperies, ne vous a pas envoyés là pour bavarder comme des pies, braire comme des ânes ou hurler comme des chiens.

Ce peuple, pas très heureux, surchargé de taxes et d'impôts, qui n'a plus d'industrie et de commerce, dont l'agriculture languit misérablement, qui souffre d'une législation aussi confuse que peu intelligente, vous a élus pour quelque chose de net, de positif et de vrai.

Il vous paie pour que vous fassiez intelligemment et correctement ses affaires et ses lois.

Il veut surtout que la législation, cessant d'être celle des petites coteries, des compagnies et des monopoles, porte sur les intérêts majeurs et primordiaux de la communauté.

Il veut la réforme.

Et vous devez savoir ce qu'il entend par là.

Mais quand une Législature, hybride comme la précédente, ne sachant guère ce qu'elle veut ou craignant de vouloir quelque chose, élabore en forme et pathos, dans une langue incompréhensible et incomprise, selon le verbiage des chicanous pelés et galeux, une vingtaine d'amendements plus ou moins sérieusement constitutionnels, et qu'il faut soumettre à l'appréciation et au vote des masses, le peuple, avec son esprit primesautier, son bon sens et sa franchise, répond qu'il ne comprend pas, que vous l'embêtez et que vos vingt ou vingt-cinq amendements constitutionnels sont de la bouillie pour les chats.

Il déclare aussi qu'il vous paie trop cher pour une telle besogne de marmitons.

VIII.

En effet, qui donc a compris vos amendements constitutionnels et les a intelligement votés, c'est-à-dire votés en connaissance de cause?

A Saint-Jacques, par exemple, où ils ont été publiés pendant trois mois, dix personnes les ont lus, trois citoyens prétendent les avoir compris, et deux milles électeurs ont cru que Miles et Sims, deux candidats locaux aux hautes fonctions de shérif ou de pendeur, valaient mieux que la Constitution elle-même.

Du reste, le métier du peuple n'est pas de légiférer. La législation directe est impossible. Si le peuple a à se prononcer et doit se prononcer, c'est sur les principes. Et s'il nomme des représentants et des législateurs, c'est pour que ces agents et mandataires fassent sa besogne législative.

En vérité, les *amendements* sont du rhabillage, du replâtrage, du rafistolage, tout ce que vous voudrez.

Ne sont-ils pas plutôt d'assez mauvaises béquilles offertes à cette misérable boiteuse qu'on nomme Constitution louisianaise, et qui, passant de mains en mains, traînant de rue en rue, publique comme pas autre fille au monde, a tant de haillons sur le dos et de taches à ses fripes, à côté de boucles à ses oreilles et d'anneaux à ses doigts, qu'elle fait dégoût aux sages, pitié aux bons et plaisir à la crapule des Trouillefoux de la pègre?

Mais ces béquilles sont en mauvais bois, plus courtes l'une que l'autre, de nature à faire tomber à chaque pas et dans chaque trou de boue la malheureuse et folle boiteuse.

Certes, la présente Constitution n'est pas tout mensonge, et ce n'est assurément pas nous qui demanderons qu'on en supprime les articles libéraux et justes. Nous semmes de notre temps, Dieu merci, et les lois exceptionnelles, créant des privilèges, des catégories et des aristocraties, nous semblent absolument mauvaises. La loi doit être la même pour tous, ignorer les rangs et les couleurs, ne faire de distinctions injurieuses pour personne; mais cette loi doit être sensée, raisonnable et contenir l'ordre. Etant la compression, nous n'en voulons point, favorisant la licence, nous n'en voulons pas davantage.

Et qui donc en voudrait à ce prix?

IX.

Nous demandons donc une Convention constitutionnelle, c'est-à-dire une Convention pour reviser la Constitution de la Louisiane.

Cette demande est d'accord avec le vœu du peuple et l'intérêt du pays.

La presse entière, dans ces dernières années, après avoir tourné et retourné la question sous toutes ses formes, s'est hautement prononcée pour une semblable révision. La dernière Législature elle-même, bien qu'hybride, comme nous le disons plus haut, nous a prouvé par ses velléités d'intentions et ses amendements constitutionnels, qu'elle en comprenait l'urgence.

Et si la presse, voix de l'opinion publique, n'a point insisté, c'est qu'on sortait à peine de la lutte et qu'on sentait le besoin de quelques jours de repos. L'opportunité manquait. On songeait aussi beaucoup trop à l'économie, comme si une économie de bouts de chandelles, quand il s'agit du fonctionnement régulier d'une importante machine, était une considération d'hommes d'Etat et d'hommes sérieux.

A vrai dire, et à propos d'économie mesquine et inintelligente, on a plus gaspillé en bouts de chandelles qu'on n'aurait dépensé en becs de gaz, et pour que la machine fonctionnât au plus mal et se salît de plus en plus. Cela est vrai, si vrai, que la machine aujourd'hui ne vaut plus rien, que les ingénieurs ne peuvent guère s'en servir convenablement et sans danger, qu'ils courent les risques certains d'éclaboussures et de meurtrissures, et qu'une neuve coûterait assurément moins qu'un rafistolage à la vieille.

Les économies mal entendues, en tout et pour tout, qui plaisent aux esprits étroits par lesquelles on pense économiser vraiment, sont de véritables gaspillages. C'est de l'inintelligence et de la laderie.

Au reste, si vous voulez inaugurer un véritable système d'économie, c'est au principe et à la source des choses qui faut remonter. Le recrépissage d'une maison ne rend pas jeune ce qui est vieux, bon ce qui est mauvais, solide ce qui est pourri, et les rats, toujours à la cave, au grenier et dans la dépense, se rient du maître et du réformateur qui hait les chats.

Un chat coûte moins à nourrir que dix rats.

X.

Mais cette fois, c'est-à-dire à l'élection de la semaine dernière, le peuple s'est bien nettement prononcé.

En élisant une Chambre et un Sénat démocratiques,—démocratiques par les deux tiers, il a formulé ses intentions.

Et c'est une Convention constitutionnelle qu'il attend.

Ne vous y méprenez pas, représentants et sénateurs élus.

Au reste, demain, même avant votre réunion, la presse entière de la Louisiane vous le dira bien haut. Sa thèse d'aujourd'hui est sa thèse d'hier, mais plus pressante.

Il faut une nouvelle Constitution.

Qui de nous ne sait point par où pèche la vieille?

Mais si nous voulons que la nouvelle soit bonne, durable, démocratique et non démagogique, ne craignons pas de nous dégager des mœurs et des vices de la démagogie.

Car la licence, la plus dangereuse ennemie de la liberté, puisque elle est l'absence de toute morale, met fin aux meilleurs gouvernements et compromet les meilleures institutions. La licence conduit toujours au despotisme.

Certes, encore une fois, nous nous inclinons devant la souveraineté du peuple, et le peuple a des droits qu'il faut reconnaître et régulariser, non combattre.

Quant au peuple, nous savons qui il est. Il n'y a qu'une doctrine vraie et juste à cet égard. La naissance, la fortune, la couleur et l'intelligence elle-même ne doivent priver personne des droits de tous. Aucune classe ne doit opprimer une autre classe. La supériorité dans le mérite personnel ne supprime point les titres des autres. Et le suffrage universel, bien que nous en connaissions les erreurs et les fallibilités, est le principe et la base de tout gouvernement républicain et démocratique.

Nous n'admettons pas même, tout au moins pour le moment, qu'on en fasse en Louisiane ce qu'on en a fait au Massachusetts, croyons-nous: le privilége de ceux qui savent lire et écrire.

Car un sentiment de justice nous rappelle que les esclaves d'hier n'ont eu ni le temps ni les moyens d'apprendre à lire et à écrire.

Pour les générations qui auront eu le temps, le loisir et les moyens, qui grandissent et grandiront, on verra.

Quant aux coquins, blancs ou noirs, natifs ou naturalisés, ayant subi une peine infamante, ils ont cessé d'être citoyens, tout au moins pour un temps. Et ce n'est point notre faute.

XI.

Et les étrangers?

Ce chapitre est très simple.

Mais ce ne sont pas les Indiens qui doivent l'écrire, et l'épreuve de la naturalisation ne peut pas être un long, pénible et impossible noviciat. Des électeurs ne sont pas des docteurs en science et en droit. Puis, quand un étranger est naturalisé, il n'est plus un étranger. S'il a le mérite et la considération, il a droit aux fonctions publiques qui appartiennent au mérite et à la considération. Etre natif n'est point être noble. Le nativisme et le crétinisme ne sont point une vertu, et nous ne pensons pas qu'il y ait grande civilisation dans la doctrine de l'anthropophagie, et même de l'autochthonie.

Juge, entre nous soit dit, qu'en pensez-vous, et ne parlez-vous pas trop correctement et trop purement la langue de Voltaire pour proscrire vos aïeux?

Car on proscrit ses aïeux en proscrivant leurs fils, et l'on se proscrit soi-même. Ce qui n'est ni généreux ni sensé.

Quand nous serons complets sous tous les rapports, si cela arrive jamais, et quand nous n'aurons plus besoin de personne, si cela peut jamais arriver, nous ferons comme les omnibus pleins et nous écrirons: *Complet*.

En attendant, voyons qu'il y a de la place à l'atelier, au champ et partout. C'est même parceque le vide est grand, parce qu'il nous manque des intelligences, des bras et des capitaux, que nous sommes véritablement faibles et misérables. Nous produisons si peu et si mal! Et nous consommons de même. Quelle est notre agriculture? Le grand domaine, souvenir d'hier, est plein de ronces, de lapins, de serpents et d'ours. Et notre commerce? L'*Abeille*, excellent journal louisianais, comptait l'autre jour vingt-cinq navires dans le port de la Nouvelle-Orléans, et qui se regardaient d'une façon pitoyable.

En vérité, au lieu de repousser, selon la doctrine des natifs et des Chinois, il faut attirer, selon le système des libres échangistes et des civilisés. Et toute politique d'exclusion, de proscription et d'aristocratie ne vaut pas un maravédis du temps de Philippe II.

Ce Philippe II, avec son Inquisition et ses bûchers, a fait de l'Espagne une triste chose.

XII.

Notre prochaine Convention respectera donc le suffrage universel. En douter serait lui faire injure.

Et qui donc, ici, rêve ou pourrait rêver le renversement d'institutions consenties, consacrées et vieilles de plus d'un siècle?

Qui donc?

La démocratie, en mettant l'autorité et la souveraineté dans le peuple, n'entend point que le peuple, qui est tout le monde, soit une classe quelconque ou un groupe de privilégiés. Et le suffrage universel, inattaquable et inattaqué, continue à présider aux destinées du pays et de la république.

Nous n'avons pas d'autre force à invoquer. Nous nous soumettons à ses arrêts. Ses arrêts se corrigent par eux-mêmes. C'est de lui que procède la loi, en son nom que la